

Le Président,

Franck DEVULDER

) 06 14 09 64 56

✉ franck.devulder@csmf.org**Monsieur Franck VON LENNEP**
Directeur de la Sécurité Sociale
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

FD/IB/202205184

Paris, le 05 mai 2022

Objet : Retraite PCV (prestation complémentaire vieillesse) des médecins

Monsieur le Directeur,

À plusieurs reprises, ces derniers mois, j'ai interrogé Monsieur le Ministre de la Santé sur la revalorisation en 2022 de la valeur de service du point du régime PCV, qui représente 34% de la retraite actuelle du médecin. A ce jour, aucune réponse n'a été apportée.

Pour ce qui concerne le régime complémentaire vieillesse, doté de 4 ans et 5 mois de réserves au 1^{er} janvier 2021, la CARMF propose une augmentation de la valeur de service du point de 0,50%.

Pour le régime PCV, doté de 9 mois de réserves à la même date, je pense qu'il est techniquement possible, et politiquement souhaitable, d'augmenter également la valeur de service du point.

J'ai bien noté que pour le régime de base, une hausse de la valeur de service du point de 1,10% est prévue. Il est regrettable, pour nos retraités actuels et futurs, de ne pas avoir obtenu de réponse sur une augmentation de la valeur du point PCV, sans compromettre la pérennité de ce régime auquel nous tenons particulièrement et dont nous avons, contre certains avis, maintenu l'équilibre depuis 2014, au prix d'efforts importants des cotisants et des retraités.

Je vous demande donc d'accéder à notre demande d'une revalorisation de ce point au 1^{er} janvier 2022, afin d'éviter une baisse trop importante du pouvoir d'achat de nos retraités actuels et futurs.

En vous remerciant d'une réponse rapide, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma haute considération.

Franck DEVULDER
Président de la CSMF